

Résolution 1024

Ne tournons pas le dos à la physiothérapie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le vieillissement de la population et le développement exponentiel de comorbidités dans la population mondiale ;
- que la physiothérapie permet de diminuer la longueur des séjours hospitaliers, de prendre en charge une population de plus en plus vieillissante et souffrant de comorbidités croissantes et d'augmenter la part des traitements ambulatoires afin de diminuer les coûts de la santé ;
- qu'environ 21% de la population suisse est adressée au moins une fois par an par un médecin pour un traitement de physiothérapie¹ et que ces thérapies ne représentent qu'environ 3,6% des coûts totaux du système de santé suisse ;
- que le tarif de la physiothérapie mérite au contraire une revalorisation qui prenne en compte le nombre d'années (4) d'études de niveau HES, la participation à de la formation continue, la hausse des loyers et des charges et l'inflation en général² ;
- le manque de physiothérapeutes formés et exerçant en Suisse ;
- la proportion croissante des physiothérapeutes à sortir de la profession (27,1% entre 2016 et 2018), aggravant l'effet de pénurie ;
- l'absolue nécessité de la profession de physiothérapeute dans la qualité du système de santé suisse qui permet aux personnes qui en ont besoin de maintenir leur capacité physique, cardiaque, respiratoire, à l'autonomie, au travail... et diminuer ainsi les coûts de la santé,

invite le Conseil d'Etat

- à requérir auprès du Conseil fédéral un moratoire sur la diminution du tarif de la physiothérapie ;

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante/autres-prestataires.html>

² <https://www.physioswiss.ch/fr/news/2023/leda-le-rapport-de-synthese-est-la>

- à requérir auprès du Conseil fédéral un travail de réévaluation de la profession de physiothérapeute, aujourd’hui et demain plus que nécessaire au maintien de l’autonomie, des fonctions physiques, cardio-pulmonaires, pédiatriques et professionnelles de l’ensemble de la population.